



Le 25 mai 2017

Madame Caroline Cloutier
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean
Questions soumises par écrit**

Madame,

À la suite de la première partie d'audience publique, tenue du 9 mai au 11 mai 2017 et concernant le projet cité en rubrique, vous avez adressé cinq questions au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Voici les réponses :

- 1- **Le promoteur explique « [qu'e]n décembre 2013, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a exprimé son avis, à l'effet que le [Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017-2026] PSBLSJ devrait être soumis à nouveau à la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social » (PR3.1, p. 2-1).**

Selon le Ministère, pour quelles raisons le PSBLSJ devait de nouveau être soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement après 30 ans d'existence et deux modifications du décret émis en 1986 sans passer par cette procédure ?

Réponse du MDDELCC :

En 2013, nous avons effectivement transmis une lettre à M. Jean-François Gauthier de Rio Tinto (RT), l'informant que s'il désirait poursuivre son programme de stabilisation des berges au-delà du 31 décembre 2016, date de fin du décret qui était en vigueur à ce moment, il devait soumettre le futur programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Les raisons évoquées étaient les suivantes :

...2

- Le ministère estimait que la situation entourant la gestion des eaux du lac et l'érosion des berges qui en découlent s'était passablement modifiée depuis 1986;
- les connaissances sur la dynamique d'érosion et les mesures à mettre en place pour la contrer avaient grandement évolué depuis 1986;
- L'impact des travaux réalisés depuis 1986 et le degré d'efficacité de ceux-ci se devaient d'être évalués en profondeur;
- les usages des rives du lac Saint-Jean avaient beaucoup évolués depuis 1986;
- le climat social devenait de plus en plus tendu par rapport aux problématiques d'érosion des berges et de gestion du niveau du lac, notamment en raison des tempêtes de l'automne 2013.

2- Depuis 1986, le Ministère a-t-il émis des avis d'infractions au promoteur en lien avec la mise en oeuvre du programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean ? Par ailleurs, le promoteur a-t-il dû payer des amendes, été forcé à exécuter des travaux ou à apporter des correctifs à des travaux réalisés ? Dans l'affirmative, décrire les cas.

Réponse du MDDELCC :

Notre ministère n'a pas émis d'avis de non-conformité à RT (ou précédemment à Alcan), concernant des travaux reliés au programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean durant les années 1990 et 2000. À la lumière des informations dont nous disposons, c'est la même situation pour la période de 1986 à 1990.

Conséquemment, l'initiateur n'a jamais eu à payer d'amendes et notre ministère n'a jamais eu à forcer l'initiateur à exécuter des travaux ou à apporter des correctifs à des travaux réalisés.

- 3- Au sujet de l'affirmation du Ministère selon laquelle la crue dans le lac Saint-Jean a été retardée de deux semaines entre 1926 et 1985, le promoteur mentionne « qu'une rencontre sur le sujet est essentielle pour permettre que Rio Tinto, autant que les experts du gouvernement du Québec, véhiculent une version commune » (PR5.2.1, p. 16). Est-ce que cette rencontre a eu lieu ? Le cas échéant, quelles en sont les conclusions ?**

Réponse du MDDELCC :

Puisque l'affirmation portant sur le retard de la crue provenait d'un avis du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), une première rencontre a eu lieu à ce sujet entre l'initiateur et le MFFP le 29 septembre 2016. Notre ministère était présent à cette rencontre. Une deuxième rencontre a eu lieu le 4 mai 2017, mais cette fois notre ministère n'a pas pu assister à la rencontre.

L'objectif principal de ces rencontres était d'éviter un débat d'experts entre l'initiateur et le gouvernement durant les audiences publiques sur un sujet relativement pointu et qui ne constitue pas un enjeu dans le cadre de l'analyse environnementale du programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017-2026. En effet, que les crues de 1985 ou d'aujourd'hui soient devancées, ou pas, par rapport aux crues de 1926, n'a pas d'incidence sur l'analyse environnementale du programme de stabilisation des berges actuel.

Les deux rencontres sur le sujet n'ont pas permis à l'initiateur et aux experts du gouvernement d'en venir à une version commune. Néanmoins, il est pensable que les intervenants poursuivent les discussions dans le cadre de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du programme.

- 4- Quelle est l'opinion générale du Ministère sur la performance des modèles et des stations hydrologiques utilisés par le promoteur pour estimer les apports d'eau à très court terme (< 1 jour) au lac Saint-Jean, ainsi que pour évaluer le comportement du lac Saint-Jean selon les scénarios de niveau d'eau considérés ?**

Quelle est l'opinion générale du Ministère sur la performance de la prévision à court terme (< 4 jours) ainsi qu'à moyen terme (10-14 jours) des apports d'eau au lac Saint-Jean ? Quelle est la fiabilité en situation de gestion de l'incertitude des prévisions météorologiques ?

Quelle est votre opinion sur la performance des prévisions météorologiques de moyen terme ou saisonnières d'Environnement et Changement climatique Canada ou de firmes spécialisées pour la gestion préventive des niveaux d'eau ?

Réponse du MDDELCC :

En premier lieu nous tenons à préciser que le MDDELCC ne s'immisce pas dans la gestion hydrique du lac Saint-Jean, cette gestion appartient à l'exploitant du barrage, RT.

Ceci étant dit, on peut affirmer que RT a mis en place une équipe d'hydrologues dédiée à la prévision des apports hydrologiques au lac Saint-Jean. Cette équipe utilise un modèle hydrologique distribué reconnu et qui se compare au modèle utilisé par la Direction de l'expertise hydrique (DEH) du MDDELCC. L'initiateur travaille dans les règles de l'art, le MDDELCC a donc une opinion favorable des modèles, des stations hydrologiques et des différentes prévisions à très court terme, court terme et moyen terme.

Dans le cadre de la production de prévisions hydrologiques, il est possible de faire de la prévision à moyen terme, long terme et saisonnière. Le choix des données utilisées (prévisions météorologiques moyens termes, saisonnière ou encore ensembles climatologiques) dépend de l'horizon considéré et de l'utilisation finale de la prévision. Toutefois, bien qu'il soit possible de faire de la prévision avec un long horizon, il faut toujours tenir compte que l'incertitude qui y sera associée sera très grande.

La DEH, comme RT, élabore des modèles de simulation et de prévision touchant le débit de certains cours d'eau, la fonte des neiges et le ruissellement pour apporter, entre autres, l'expertise nécessaire à la gestion des barrages publics. RT fait également partie d'un groupe d'exploitants de grands barrages qui étudie divers aspects de la gestion quantitative de l'eau, notamment ceux liés aux impacts des changements climatiques.

Par ailleurs, un enjeu important dans la gestion du niveau de l'eau du lac Saint-Jean, est l'impact du vent (effet de seiche et génération de vagues). Les modèles de prévisions de vents semblent imprécis à l'heure actuelle et représentent un des défis les plus importants pour l'équipe d'hydrologues de RTA. Cet élément représente un enjeu de moindre importance pour les gestionnaires de barrages du MDDELCC du fait que les réservoirs sont plus petits.

- 5- Rio Tinto, les MRC riveraines du lac Saint-Jean et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ont récemment conclu une entente concernant l'instauration d'une gestion dite participative du lac Saint-Jean et incluant le scénario de gestion du niveau d'eau préconisé par ces acteurs. À la connaissance du MDDELCC s'agirait-il du premier cas de « gestion participative » de l'eau au Québec ou des précédents, plus ou moins équivalents, existent-ils ?**

Réponse du MDDELCC

À notre connaissance, il s'agit du premier cas où une entente officielle est signée entre un exploitant de barrage et son milieu d'insertion pour encadrer et définir une gestion participative particulière d'un plan d'eau.

Cependant, la mission des organismes de bassins versants (OBV) au Québec se rapproche beaucoup, selon nous, d'une gestion participative. En effet, parmi les mandats confiés aux différents OBV, les 2 principaux sont :

- 1- Favoriser la concertation des intervenants régionaux concernés par les enjeux de l'eau sur leur territoire respectif;
- 2- Informer, mobiliser, consulter et sensibiliser la population ainsi que promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau sur leur territoire respectif.

Donc pour nous, il est difficile d'affirmer que l'entente signée entre RT, les MRC riveraines du lac Saint-Jean et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan constitue le premier cas de gestion participative de l'eau au Québec.

Concernant un exemple plus ou moins équivalent à la gestion participative du lac Saint-Jean, il y a peut-être le cas du lac Kénogami où le MDDELCC est l'exploitant du barrage et avec lequel il est possible de faire certains parallèles. Cependant, dans ce cas, l'OBV joue un rôle prépondérant, la communauté autochtone n'est pas à l'avant plan comme au lac Saint-Jean et il n'y a pas d'entente formelle signée entre les parties pour encadrer la gestion participative.

Essentiellement, au lac Kénogami, les préoccupations des différents usagers du milieu sont prises en compte au sein du Comité de bassin de lac Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables (CBLK), dont la mission est la gestion concertée du bassin versant du lac Kénogami. Le MDDELCC est un membre consultatif du CBLK. À ce titre, une personne de l'équipe responsable de la gestion du réservoir Kénogami participe aux réunions du CBLK (5 à 6 par an). Lors de ces rencontres, le MDDELCC est appelé à répondre aux questions et demandes relatives à la gestion du réservoir.

Le CBLK favorise les communications et l'échange d'informations entre les différents intervenants puisqu'il regroupe à une même table les différents secteurs concernés par la gestion du réservoir Kénogami. Au besoin, des sous-comités sont formés pour analyser et donner un avis sur des demandes impliquant des modifications aux règles de gestion habituelles. Il peut s'agir de demandes ponctuelles (par exemple une demande de modification temporaire du débit pour une compétition de kayaks), ou encore un changement permanent aux paramètres de gestion (par exemple le plan de gestion estival en vigueur depuis juillet 2006).

Le MDDELCC est aussi appelé à participer à des Comités techniques. Par exemple, le MDDELCC a participé au Comité de suivi des travaux sur la rivière aux Sables et nous sommes actifs au sein d'un Comité ad hoc mis en place par la ville de Saguenay, pour notamment discuter de la gestion des crues.

Il importe également de mentionner que beaucoup d'informations sont disponibles via internet concernant le niveau du réservoir, les débits évacués et les prévisions hydrologiques. Il est donc fréquent de recevoir des demandes d'informations et/ou des commentaires par courriel ou par téléphone. La personne ressource répond à ces demandes et au besoin, peut référer la personne au CBLK si les demandes peuvent avoir des conséquences sur la gestion du réservoir et sur d'autres utilisateurs.

Le MDDELCC a le même type de collaboration avec le Comité de gestion de la rivière Ouiatchouan (CGRO) pour la gestion du réservoir des Commissaires.

En espérant que les réponses répondent aux attentes de la commission.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs



Guillaume Thibault
Chargé de projet